



Délai paiement amende ordonnance pénale

Par Nartog

Bonjour,

Suite à une conduite sous alcool supérieur à 0,8gr dans le sang (donc delictuelle), j'ai été condamné par ordonnance pénale à une amende de 200€, ainsi qu'un stage de sensibilisation à effectuer dans les 6 mois. Étant en permis probatoire, je n'ai que 6 points.

Est-il possible pour moi d'attendre 5-6 mois, afin d'atteindre ma première année de permis, et d'ainsi récupérer 2 points avant de payer l'amende et d'en perdre 6 ? Si oui, qu'est-ce que je risque à attendre sans payer l'amende, quel est le délai maximum avant que les choses se corsent vraiment ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par Suisse1291

Désolé de vous répondre si tardivement mais vous disposiez que de 30 jours pour payer l'amende au taux plein et 60 jours pour faire opposition à cette ordonnance pénale. Aujourd'hui, vos 6 points ont dû être retirés et votre permis invalidé, non ?